

SYNDICAT MIXTE DU PORT DE COMMERCE ROCHEFORT / TONNAY-CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-et-un décembre à quatorze heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle de Réunion du Service Culture de la CARO à Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

Etaients présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE	X	
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
Mme Françoise de ROFFIGNAC (<i>suppléante de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
M. Michel DOUBLET (<i>suppléant de Christophe SUEUR</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)	X	
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)		X
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)	X	
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)	X	
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		X
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental		X
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental	X	
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20211221-2021_28-DE

Reçu le 29/12/2021

Publié le 29/12/2021

Nombre de Membres en exercice :

10

Nombre de Membres présents :

7

Nombre de suffrages exprimés :

7

Votes Pour :

7

Votes Contre :

0

Abstention :

0

N° 2021/28**OBJET : Droits de port et tarifs 2022**

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Code des Transports,

Considérant les droits de ports et tarifs applicables sur les ports de commerce de Rochefort et Tonny-Charente,

Considérant la proposition d'augmenter de :

- 2,5% les droits de port, les taxes d'entreposage et taxes diverses ainsi que les taxes de manutention pour l'année 2022,
- 1% les taxes d'outillages pour l'année 2022,

Vu l'avis favorable des membres du Conseil portuaire en date du 9 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

DECIDE :

1°) d'approuver le principe de l'augmentation de 2,5% des droits de port 2022 applicables au port de commerce de Rochefort/Tonny-Charente, sachant que les droits de port seront définitivement approuvés par arrêté du Président après consultation du Préfet et du Services des Douanes,

2°) d'augmenter de 2,5% les taxes d'entreposage et taxes diverses ainsi que les taxes de manutention pour l'année 2022,

3°) d'augmenter de 1% les taxes d'outillages pour 2022,

2°) d'approuver la tarification jointe résultant de l'application de cette décision pour les taxes d'outillages, taxes de manutention, taxes d'entreposage et taxes diverses.

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonny-Charente

Gérard PONS

